

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE
PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2026-059, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH), du lundi 5 octobre 2026 au vendredi 6 novembre, soit pendant 33 jours.

Le projet de révision allégée n°3 du PLUiH porte sur l'évolution des zonages à vocation économique, agricole et naturelle sur les communes de Chanverrie, La Gaubretière, Tiffauges et Mortagne-sur-Sèvre, dans le but de développer de nouvelles zones d'activités et permettre le développement des sites existants.

Mise à disposition du dossier :

Le dossier complet, conforme à la réglementation, du projet de révision allégée n°3 du PLUiH sera disponible à la Communauté de Communes, 21 rue Johannes Gutenberg – pôle du Landreau CS 80055 – 85130 CHANVERRIE, siège de l'enquête et dans les mairies de la Gaubretière, Tiffauges, Mortagne-sur-Sèvre, et Chanverrie. Le dossier sera également disponible en version numérique dans chacune des 11 communes afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne www.paysdemortagne.fr.



Observations et propositions du public :

Toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit du lundi 5 octobre 2026 à 9h au vendredi 6 novembre 2026 à 17h.

- Sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7653>
- Par courriel à l'adresse suivante : plui@paysdemortagne.fr, en indiquant en objet « Enquête publique relative au projet de révision allégée n° 3 du PLUiH, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur »
- Par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Communauté de

Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE

- Sur un des 5 registres d'enquête, disponibles au siège de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et les mairies des communes de Chanverrie, Mortagne-sur-Sèvre, Tiffauges et la Gaubretière, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné M. Jacques DUTOIR en qualité commissaire enquêteur et M. Philippe GAUBERT en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, à :

**Communauté de Communes
Du Pays de Mortagne**
21 rue Johannes Gutenberg
Pôle du Landreau
CS 80055 La Verrie
85130 CHANVERRIE

Lundi 5 octobre 2026 de 9h à 12h

Vendredi 6 novembre 2026 de 14h à 17h

Mairie de Tiffauges
5, Place Gilles de Raie
85130 TIFFAUGES
Mercredi 21 octobre 2026
De 9h à 12h

Mairie de Mortagne-sur-Sèvre
Place de la Mairie
85290 MORTAGNE-SUR-SÈVRE
Mardi 27 octobre 2026
De 9h à 12h

Mairie de la Gaubretière
Place Sapinaud
85130 LA GAUBRETIÈRE
Mercredi 21 octobre 2026
de 15h à 17h30

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Tel : 02.51.63.06.06

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en Préfecture, à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et sur le site internet de la Communauté de Communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques, des observations du public ou des conclusions motivées et avis du Commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.